



Colleet marseillais vol de carte bleue

Par **GRIDOU_old**, le **05/11/2007** à **14:12**

J'ai été victime d'un vol de carte bleue par le système du collet marseillais , la banque refuse de me rembourser, alors que l'aassurance ma renbourser la franchise je précise, il me prétexte négligence(car les voleur ont subtiliser mon code) ainsi que de n'avoir pas fait opposition sur la carte en tant et heure, (sauf que le vole c'est dérouler un dimanche) et que pour moi la carte na j'amaï été voler mais avaler par le distributeur donc j'ai fait opposition le mercredi) cela c'est dérouler l'année derniere j'en suis actuellement a 9000 euro pour un vole de 4000euro cause agios ect... le dossier est au contentieux et de plus l'agence Banque populaire a voulu négocier et me proposer a l'époque 2500euro (pourquoi l'amoitié et pas la totalité ??? grande question il ce sente donc coupable) le problème est que je n'ai pas les moyen de payer un avocat a qui puije faire appel??? MERCI